

## Nouvelles faces nationales des pièces en euros destinées à la circulation

(2008/C 315/04)

*Nouvelles faces nationales des pièces commémoratives de 2 euros destinées à la circulation et émises par les pays membres de la zone euro à l'occasion du dixième anniversaire de l'Union économique et monétaire*

Les pièces en euros destinées à la circulation ont cours légal dans l'ensemble de la zone euro. Afin d'informer le public et toutes les parties concernées qui doivent manipuler les pièces dans le cadre de leur travail, la Commission publie les caractéristiques des dessins de chaque nouvelle pièce <sup>(1)</sup>. Conformément aux conclusions adoptées à ce sujet par le Conseil le 8 décembre 2003 <sup>(2)</sup>, les États membres de la zone euro et les pays qui ont conclu un accord monétaire avec la Communauté prévoyant l'émission de pièces en euros destinées à la circulation sont autorisés à émettre un certain nombre de pièces commémoratives en euros destinées à la circulation à condition qu'il s'agisse uniquement de pièces de 2 euros. Les pièces commémoratives possèdent les mêmes caractéristiques techniques que les autres pièces de 2 euros destinées à la circulation, mais leur face nationale présente un dessin commémoratif.

À l'occasion du dixième anniversaire de l'Union économique et monétaire et de la création de l'euro le 1<sup>er</sup> janvier 1999, les ministres de l'Eurogroupe ont décidé que les États membres de la zone euro frapperaient une pièce commémorative de 2 euros dont la face nationale présenterait un dessin commun. Les citoyens et résidents de l'Union européenne ont été invités à voter en ligne pour choisir ce dessin commun. Ils ont choisi le dessin de M. G. Stamatopoulos, sculpteur au département de la monnaie de la banque centrale grecque.

**Pays émetteurs:** Belgique, Allemagne, Irlande, Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Autriche, Portugal, Slovénie, Slovaquie et Finlande.

**Sujet de la commémoration:** Dixième anniversaire de l'Union économique et monétaire (UEM) et de la création de l'euro.

**Description du dessin:** Le centre de la pièce illustre une silhouette humaine stylisée dont le bras gauche est prolongé par le symbole de l'euro. Les initiales ΓΣ de l'artiste figurent sous le symbole de l'euro. Le nom du pays émetteur apparaît dans la(les) langue(s) nationale(s) dans la partie supérieure, tandis que l'indication 1999-2009 et l'acronyme UEM traduit dans la(les) langue(s) nationale(s) apparaissent dans la partie inférieure.

L'anneau externe de la pièce représente les douze étoiles du drapeau européen.

**Date d'émission approximative:** janvier 2009

<p><b>BELGIQUE</b></p> 	<p><b>Légende:</b> BELGIË/Belgique/BELGIEN/EMU 1999-2009</p> <p><b>Marque d'atelier:</b> la marque du maître et la marque d'atelier figurent respectivement à gauche et à droite des noms du pays.</p> <p><b>Volume d'émission:</b> 5 millions</p> <p><b>Gravure sur tranche:</b> 2 ★ ★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas.</p>
--	--

<sup>(1)</sup> Voir JO C 373 du 28.12.2001, p. 1, relatif aux faces nationales de toutes les pièces émises en 2002.

<sup>(2)</sup> Voir conclusions du Conseil «Affaires générales» du 8 décembre 2003 concernant les modifications du dessin des faces nationales des pièces en euros, portant approbation de la recommandation de la Commission du 29 septembre 2003 (JO L 264 du 15.10.2003, p. 38).

<p style="text-align: center;"><b>ALLEMAGNE</b></p> 	<p><b>Légende:</b> BUNDESREPUBLIK DEUTSCHLAND/WWU 1999-2009</p> <p><b>Marque d'atelier:</b> la marque d'atelier (A, D, F, G ou J) figure à droite du dessin.</p> <p><b>Volume d'émission:</b> 30 millions</p> <p><b>Gravure sur tranche:</b> EINIGKEIT UND RECHT UND FREIHEIT et le dessin de l'aigle fédéral.</p>
<p style="text-align: center;"><b>IRLANDE</b></p> 	<p><b>Légende:</b> éire/AEA1999-2009 EMU</p> <p><b>Marque d'atelier:</b> néant.</p> <p><b>Volume d'émission:</b> 5 millions au maximum</p> <p><b>Gravure sur tranche:</b> 2★ ★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas.</p>
<p style="text-align: center;"><b>GRECE</b></p> 	<p><b>Légende:</b> ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑ/ONE 1999-2009</p> <p><b>Marque d'atelier:</b> la marque d'atelier figure à droite du dessin.</p> <p><b>Volume d'émission:</b> 4 millions</p> <p><b>Gravure sur tranche:</b> ΕΛΛΗΝΙΚΗ ΔΗΜΟΚΡΑΤΙΑ é</p>
<p style="text-align: center;"><b>ESPAGNE</b></p> 	<p><b>Légende:</b> ESPAÑA/UEM 1999-2009</p> <p><b>Marque d'atelier:</b> la marque d'atelier figure dans la partie supérieure à gauche du dessin.</p> <p><b>Volume d'émission:</b> 8 millions</p> <p><b>Gravure sur tranche:</b> 2★ ★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas.</p>
<p style="text-align: center;"><b>FRANCE</b></p> 	<p><b>Légende:</b> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE/UEM 1999-2009</p> <p><b>Marque d'atelier:</b> la marque d'atelier et la marque du graveur figurent respectivement à gauche et à droite de l'inscription apparaissant dans la partie inférieure de la pièce.</p> <p><b>Volume d'émission:</b> 10 millions</p> <p><b>Gravure sur tranche:</b> 2★ ★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas.</p>

<p style="text-align: center;"><b>ITALIE</b></p> 	<p><b>Légende:</b> REPUBBLICA ITALIANA/UEM 1999-2009</p> <p><b>Marque d'atelier:</b> la marque d'atelier «R» figure à la droite du dessin.</p> <p><b>Volume d'émission:</b> 2,5 millions</p> <p><b>Gravure sur tranche:</b> 2★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas.</p>
<p style="text-align: center;"><b>CHYPRE</b></p> 	<p><b>Légende:</b> ΚΥΠΡΟΣ ΚΙΒΡΙΣ/ONE 1999-2009</p> <p><b>Marque d'atelier:</b> néant.</p> <p><b>Volume d'émission:</b> 1 million</p> <p><b>Gravure sur tranche:</b> «2 ΕΥΡΩ 2 EURO» répété deux fois</p>
<p style="text-align: center;"><b>LUXEMBOURG</b></p> 	<p><b>Légende:</b> LËTZEBUERG/UEM 1999-2009</p> <p><b>Marque d'atelier:</b> la marque du maître et la marque d'atelier figurent respectivement à gauche et à droite de l'étoile du bas.</p> <p><b>Volume d'émission:</b> 1,4 million</p> <p><b>Gravure sur tranche:</b> 2★ ★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas.</p> <p>Conformément au droit national, la pièce représente une effigie du Grand Duc en image latente.</p>
<p style="text-align: center;"><b>MALTE</b></p> 	<p><b>Légende:</b> MALTA/UEM 1999-2009</p> <p><b>Marque d'atelier:</b> la marque du maître et la marque d'atelier figurent respectivement à gauche et à droite de l'étoile du bas.</p> <p><b>Volume d'émission:</b> 700 000</p> <p><b>Gravure sur tranche:</b> 2★ ★, répété six fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas.</p>
<p style="text-align: center;"><b>PAYS-BAS</b></p> 	<p><b>Légende:</b> NEDERLAND/EMU 1999-2009</p> <p><b>Marque d'atelier:</b> la marque du maître et la marque d'atelier figurent respectivement à gauche et à droite de l'étoile du bas.</p> <p><b>Volume d'émission:</b> 5,3 millions</p> <p><b>Gravure sur tranche:</b> GOD é ZIJ é MET é ONS é</p>

**AUTRICHE**

**Légende:** REPUBLIK ÖSTERREICH/WWU 1999-2009

**Marque d'atelier:** néant.

**Volume d'émission:** 5 millions

**Gravure sur tranche:** 2 EURO ★ ★★ , répété quatre fois, orienté alternativement vers le haut et vers le bas.

**PORTUGAL**

**Légende:** PORTUGAL/UEM 1999-2009

**Marque d'atelier:** la marque d'atelier figure à droite du dessin.

**Volume d'émission:** 1,285 million

**Gravure sur tranche:** Cinq armoiries et sept châteaux régulièrement espacés.

**SLOVENIE**

**Légende:** SLOVENIJA/EMU 1999-2009

**Marque d'atelier:** néant.

**Volume d'émission:** 1 million

**Gravure sur tranche:** SLOVENIJA, suivi par un point imprimé en creux.

**SLOVAQUIE**

**Légende:** SLOVENSKO/HMÚ 1999-2009

**Marque d'atelier:** la marque d'atelier figure à gauche du dessin.

**Volume d'émission:** 2,5 millions

**Gravure sur tranche:** SLOVENSKÁ REPUBLIKA, suivi par trois symboles: étoile — feuille de tilleul — étoile.

**FINLANDE**

**Légende:** SUOMI FINLAND/2009/EMU 1999-2009

**Marque d'atelier:** la marque d'atelier figure dans la partie supérieure à droite du dessin.

**Volume d'émission:** 1,4 million

**Gravure sur tranche:** TALOUS-JA RAHALIITTO EMU